



MAIRIE

COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2025

Date de convocation : 20/05/2025

Nombre de conseillers en exercice : 15 présents : 12 votants : 15

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit mai à vingt heures trente minutes, Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Michel MAILLARD, Maire.

Etaient présents :

M. MAILLARD Michel, M. BLOT Daniel, Mme COLLAS Céline, M. TROUVE Frédéric, Mme MARDELÉ Yvonne, M. COLLIN Jean-Yves, Mme FOURCINAIS Annick, M. POSTIC Yann, M. GUY Fabrice, Mme GRÉ Estelle, Mme DELANOË Anaïs, M. ANDRIEU Pierre-Arnaud

Procurations pour absents :

Mme MONNIER Delphine pouvoir à Mme COLLAS Céline

Mme MONNERIE Laëtitia pouvoir à M. BLOT Daniel

M. VALLEE Jean-Luc pouvoir à M. COLLIN Jean-Yves

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. TROUVE Frédéric

2025-025 BROYAGE 2025

Mr le maire présente au conseil municipal les différents devis reçus dans le cadre d'un marché à procédure adaptée.

1. Eta DUFEU : 3 410.00€ HT SOIT 4092€ TTC
2. Sarl MARETHEU : 3 520.00€ HT SOIT 4 224€ TTC
3. LEROUX : 3 418.80€ HT SOIT 4 102.56€ TTC

Il est demandé au conseil municipal de valider le choix d'une entreprise ;

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- Valide le devis de l'entreprise LEROUX pour 3 418.80€ HT
- Autorise M. le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

2025-026 PATA 2025 10T

Mr le maire présente au conseil municipal les différents devis reçus dans le cadre d'un marché à procédure adaptée.

4. POTIN TP :	9 150.00€ HT
5. Beaumont TP :	11 800.00€ HT

Les entreprises Eurovia et Pigeon TP n'ont pas répondu au marché.

Il est demandé au conseil municipal de valider le choix d'une entreprise ;

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- Valide le devis de l'entreprise POTIN TP pour 9 150.00€ HT
- Autorise M. le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

2025-027 VOIRIE TRICOUCHE / CURAGE 2025

Mr le maire présente au conseil municipal les différents devis reçus dans le cadre d'un marché à procédure adaptée.

6. POTIN TP :	15 476.50€ HT
7. Beaumont TP :	26 583.75€ HT

L'entreprise Henry Frères n'ont pas répondu au marché dans le délai.

Il est demandé au conseil municipal de valider le choix d'une entreprise ;

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- Valide le devis de l'entreprise POTIN TP pour 15 476.50€ HT
- Autorise M. le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

2025-028 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2025

Mr BLOT adjoint au maire, présente au conseil municipal les demandes de subventions reçues par les associations au titre de 2025.

Tableau en PJ

Il est demandé au conseil municipal de valider le montant des subventions consenties aux associations au titre de 2025.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- Valide les montants des subventions accordées aux associations pour 2025
- Autorise M. le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

2025-029 POINT D'APPORT VOLONTAIRE OM

Mr le maire présente au conseil municipal la proposition et l'opportunité offerte à la commune de bénéficier d'un point d'apport volontaire sur la commune, il convient de définir ensemble son emplacement. Une partie des travaux sera prise en charge par le SMICTOM le reste sera à la charge de la commune.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de placer le Point d'apport volontaire Rue du Grand Clos, Espace Jean DEGUILLARD
- Autorise M. le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

2025-030 CONTRIBUTION DES FAMILLES SORTIE AU ZOO ACM DU 2 JUILLET

Mme COLLAS, adjointe au maire, informe le conseil municipal qu'une activité est organisée par l'ACM pour clôturer l'année scolaire.

Le cout de l'activité comprend :

Le transport : 504 € TTC

Le ZOO : 590 € TTC

Il est demandé au conseil municipal de fixer le montant de la participation des familles pour chaque enfant participant à l'activité.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de fixer à 15€ la participation des familles pour chaque enfant participant à l'activité
- Autorise M. le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

2025-031 INFORMATION AU CM DE L'AVIS DE LA COMMISSION BOCAGE : NATURA 2000 ET BIODIVERSITE

Mr le maire présente au conseil municipal le travail de la commission Bocage, portant sur deux sujets :

- Natura 2000 en annexe
- Biodiversité en annexe

Le conseil municipal prend acte

2025-032 INDEMNITES ELUS 2024

Les articles 92 et 93 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique imposent de nouvelles obligations de transparence en matière d'indemnités perçues par les élus

locaux. Sont ainsi concernés :

- Les communes (article L. 2123-24-1-1 du code général des collectivités territoriales, CGCT)
- Les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP) (article L. 5211-12-1 CGCT)
- Les départements (article L. 3123-19-2-1 CGCT)
- Les régions (article L. 4135-19-2-1 CGCT) Aux termes de ces articles, il revient à ces collectivités et EPCI-FP d'établir chaque année un état récapitulatif des indemnités de toutes natures dont bénéficient les élus siégeant à leur conseil, « au titre de tout mandat ou de toute fonction », exercés en leur sein d'une part, et d'autre part :
 - au sein de tout syndicat mixte ou pôle métropolitain
 - au sein de toute société d'économie mixte/société publique locale. Ces sommes en brut, par mandats/fonctions, sous la forme d'un tableau.

	Commune 2024 Brut	LCC 2024 Brut
MAILLARD Michel	19 237.20€	2 762.28€
BLOT Daniel	5 919.12€	0
COLLAS Céline	5 919.12€	0
TROUVE Frédéric	5 919.12€	0
COLLIN Jean-Yves	5 919.12€	0

Le conseil municipal prend acte,

2025-033 CHOIX DU ROBOT TONTE TERRAIN DE FOOT

Mr le maire présente au conseil municipal les différents devis reçus dans le cadre d'un marché à procédure adaptée.

8. Meca Green	5 398.99 € TTC
9. RM MOTOCULTURE	8 520.00 € TTC PLUS OPTIONS
10. MASSE MOTOCULTURE	8 412.34 € TTC
11.	

Il est demandé au conseil municipal de valider le choix d'une entreprise :

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- Valide le devis de l'entreprise MECA GREEN pour 5 398.99 € TTC
- Autorise M. le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**2025-034 PRESENTATION DES DERNIERES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS
LE CADRE DE SES DELEGATIONS**

Tableau des décisions prises dans le cadre des délégations consenties par le conseil municipal au Maire en vertu de l'article L2122-22 du CGCT, délibération 2023-67 du 15/06/2023

Validation de devis :

- Ouest artifices : 2 000 € TTC
- Renonciation DIA :
 - ✓ DIA 0351012500006 5 RUE DES TOUCHES
 - ✓ DIA 0351012500007 9 RUE DES ECOLES
 - ✓ DIA 0351012500008 15 RUE DU GRAND CLOS
 - ✓ DIA 0351012500009 13 RUE JEAN-JOSEPH CHEVREL

Le conseil municipal prend acte

Président de séance
Le Maire
Michel MAILLARD

Secrétaire de Séance



